

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents excusés :

Madame GUILLOT Jacqueline
Madame MARISSAL Bénédicte
Madame GUINAND Alexandra
Monsieur MOURAUX Michel
Monsieur GHALI Ted-Fernand
Monsieur LE DEM Philippe
Madame BOURGOIN Evelyne
Madame LECLERC Sylvie

Procuration a été donnée à :

Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline
Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur Dominique GIRAULT
Monsieur GHALI Ted-Fernand donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération N° 2022-124 : PRISE EN CHARGE DE L'EXTENSION DU RÉSEAU ENEDIS – TERRAIN
RUE DE BOIS CURÉ**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 10 décembre 2019 et mis à jour le 31 décembre 2019

Considérant le dépôt d'une demande de déclaration préalable d'urbanisme pour un lotissement de 2 lots à vocation d'habitat sur une parcelle située Rue de Bois Curé Clos du Pavillon

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le réseau électrique de 425 m et que le coût de cette extension restant à charge de la commune est de 23.216 € HT.

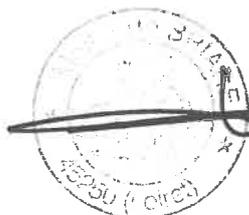
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de prendre en charge l'extension du réseau ENEDIS pour un montant de 23.216 € HT.

Le 28 novembre 2022

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET